Image not found or type unknown

Héritage des dettes parentales

Par **HelloDie**, le **22/06/2014** à **11:50**

Bonjour,
Mon père vient de décéder et on s'est rendu compte en allant dans son appartement qu'il était très très endetté. Mes frères et sœurs et moi on avait prévu de renoncer a la succession mais dans la précipitation et la douleur nous avons débarrasser son appartement avant la renonciation de la succession. La plupart de ses affaires vont aller chez emmaus, et sont stockées dans une des chambres de son logement. Tout ce qui a de la valeur, frigo, tv, machine a laver, nous avons tout laisser. Mais j'ai vu sur internet que le simple fait de nettoyer et débarrasser l'appartement valait pour acceptation de la succession. Est ce vrai? Vais je donc être dans l'obligation de rembourser les dettes de mon père?
Merci pour votre réponse

Par **mog35**, le **25/06/2014** à **11:18**

bonjour
dans le même cas,mais pas de reponse!
on ne sait pas comment faire!

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés